

Ced.

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Soral

du 29 juillet 1998

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la commune de Soral du 24 mars 1998

Vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Chemin de l'Ancien-Château 80 CV-61620

Commençant route de Rougement, finissant route du Creux-de-Boisset

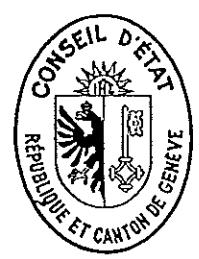
Ancien-Château :

L'ancien château de Soral aujourd'hui disparu faisait partie de la seigneurie de Rougemont, du nom d'une famille citée dès la fin du XIème siècle

Cette dénomination entre en vigueur le 1er octobre 1998

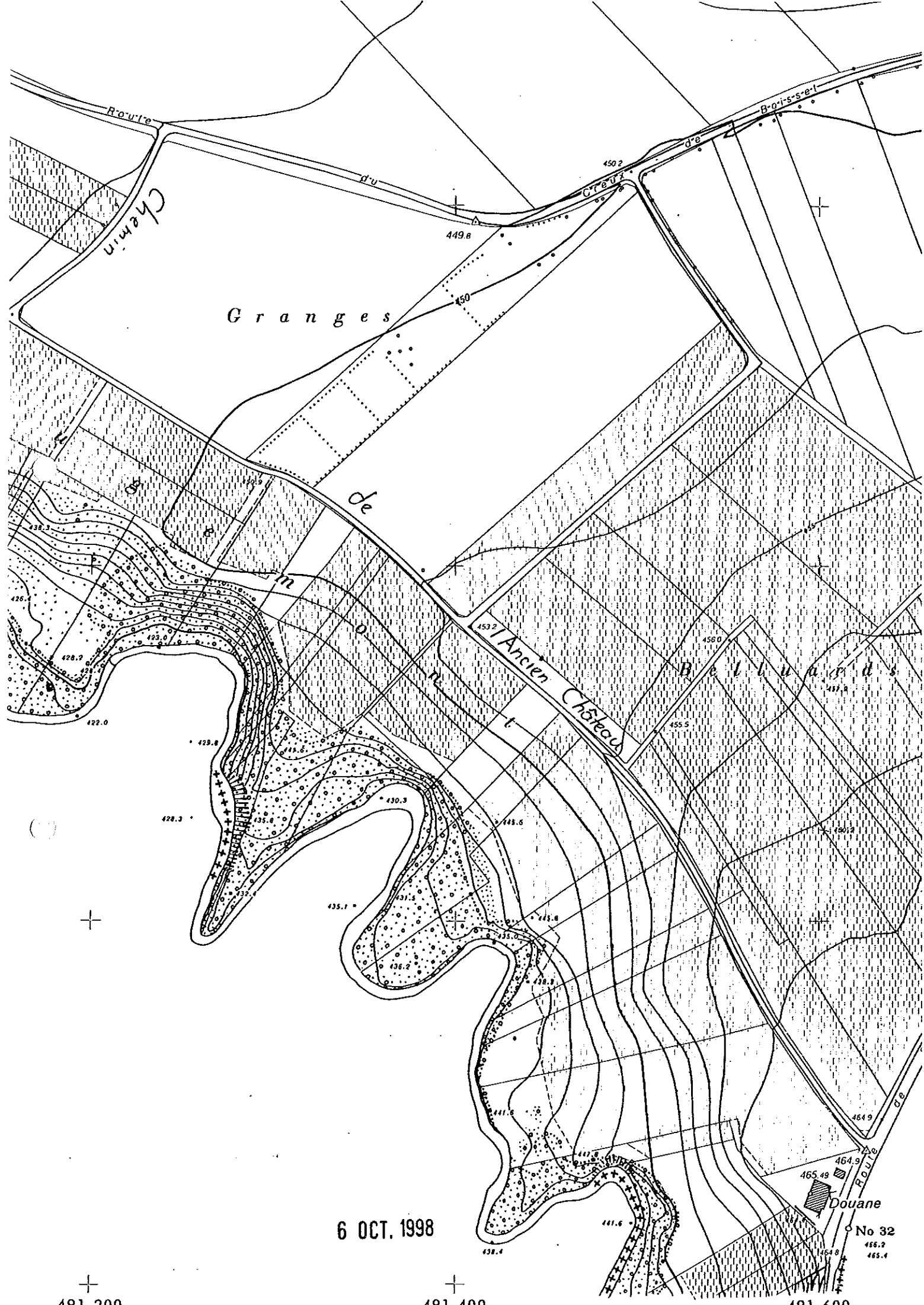
Communiqué à:

- Intérieur : ex. 3
- Finances : ex. 1
- Police : ex. 2
- Aménagement : ex. 3
- Chancellerie : ex. 1
- Sautier : ex. 1
- OCP : ex. 1



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

6 OCT. 1998



Route

Chemin

Granges

de

Belmont

Ancien Chateau

Bois-se

Douane

No 32

6 OCT. 1998

491 200

491 400

491 600